



Conseil des droits de l'homme

42^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Bénin

Genève, le 26 janvier 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la délégation du Bénin pour sa présentation.

La Suisse félicite le Bénin pour l'adoption du nouveau paquet de lois progressistes relatives à la protection des droits des femmes, ainsi qu'à la santé sexuelle et aux droits reproductifs, et encourage le Bénin à veiller à ce qu'elles soient effectivement appliquées.

La Suisse formule les recommandations suivantes:

1. Prendre des mesures concrètes pour assurer la mise en œuvre effective de la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment en prévenant l'exploitation et la traite des enfants par des mesures de sensibilisation et en s'assurant que ces cas fassent l'objet de poursuites et de sanctions.
2. Renforcer les efforts pour améliorer les conditions de détention, y compris les conditions de détention provisoire, afin d'assurer qu'elles soient en conformité avec les Règles Nelson Mandela.
3. Réviser le Code du numérique afin de garantir le droit à la liberté d'expression, y compris aux journalistes et aux défenseurs et défenseuses des droits de l'homme, conformément à l'article 19 du Pacte II de l'ONU.

Je vous remercie.